

CONDITIONS PARTICULIERES

YouDrive



Une innovation de

Le contrat d'assurance automobile YouDrive vous assure pour les dommages causés ou subis par votre véhicule en contrepartie du paiement d'une cotisation mensuelle pouvant varier en fonction de votre score de conduite et du nombre de kilomètres parcourus. Cette cotisation est constituée d'une cotisation de base, calculée au regard des informations renseignées sur votre véhicule et le (les) conducteur(s), et appelée chaque début de mois. Cette cotisation de base peut être réduite de 40% en fonction du score de conduite obtenu le mois précédent. Elle peut de plus être réduite de 10% si moins de 500km ont été parcourus au cours du mois précédent. Aucune pénalité tarifaire n'est appliquée en cas de mauvaise conduite.

La souscription au contrat d'assurance YouDrive impose l'installation dans votre véhicule d'un boîtier appelé « DriveBox » permettant de comptabiliser le nombre de kilomètres parcourus et d'analyser le comportement de conduite sous la forme d'un score construit selon 4 critères :

- l'accélération
- le freinage
- la prise de virage
- l'allure

Vous êtes couvert par le contrat d'assurance dès la date de prise d'effet des garanties. Tant que votre DriveBox n'est pas installée, ou en cas de trajets en dehors de la France Métropolitaine, la cotisation de base sera appliquée. La souscription au contrat YouDrive suppose l'utilisation permanente de la DriveBox dans les situations de conduite. Tout retrait volontaire, répété, ou continu de la DriveBox pourrait entraîner la résiliation.

Sommaire

1_Définitions.....	3
2_Enregistrement et protection des données personnelles	4
2.1 Quelles données sont collectées ?.....	4
2.2 Qui a accès aux données collectées ?.....	4
2.3 Quelle utilisation est faite de ces données ?.....	4
2.4 Comment sont protégées les données personnelles collectées ?	5
3_Installation et utilisation de la DriveBox.....	5
3.1 Réception de la DriveBox.....	5
3.2 Installation de la DriveBox.....	6
3.3 Fonctionnement de la DriveBox.....	6
3.4 Désinstallation de la DriveBox.....	7
4_Principes de fonctionnement de l'assurance YouDrive.....	7
4.1 La cotisation de base de votre contrat d'assurance.....	7
4.2 Grille de correspondance scores / bonus.....	7
4.3 Le bonus « petit rouleur ».....	7
4.4 La prise en compte de la date d'installation de la DriveBox.....	7
4.5 Trajets à l'étranger	8
5_Conditions d'utilisation de l'espace personnel.....	8
5.1 Droits d'utilisation	8
5.2 Conditions d'accès à l'espace personnel.....	8
5.3 Fonctionnalités de l'espace personnel.....	8
5.4 Blocage de l'accès à l'espace personnel.....	9
5.5 Notifications.....	9
5.6 Utilisation de l'adresse e-mail et du numéro de téléphone à des fins de marketing	9
6_Mentions légales	9
6.1 Défaillances techniques et interruptions	9
6.2 Clause de non-responsabilité.....	9
6.3 Droits d'auteur.....	10
6.4 Résiliation.....	10

1_Définitions

Assuré ou client:

Vous ou votre conjoint(e)/concubin(e)/pacsé(e) définis sur votre devis et dans vos Conditions Personnelles.

Assureur :

Avanssur ou Direct Assurance

Conducteur(s) autorisé(s) :

Vous et votre conjoint(e)/concubin(e)/pacsé(e) désignés sur votre devis et dans vos Conditions Personnelles.

Conditions Générales :

Document contractuel émis par l'assureur qui précise le fonctionnement des garanties, limites et exclusions proposées ainsi que les dispositions relatives au contrat.

Conditions Spéciales :

Document contractuel émis par l'assureur qui précise les montants des garanties et des franchises.

Conditions Particulières YouDrive :

Document contractuel émis par l'Assureur qui précise les conditions spécifiques à l'utilisation de la DriveBox, de l'espace personnel, et le traitement des données personnelles collectées.

Conditions Personnelles :

Document contractuel, réalisé en fonction des déclarations du souscripteur, qui précise les caractéristiques du véhicule assuré, des conducteurs, des garanties et services souscrits pour lesquels nous vous assurons.

DriveBox :

Appareil télématique branché sur la prise OBD du véhicule. Cet objet connecté dispose d'une puce GPS, d'un accéléromètre, et d'une puce GSM pour communiquer en toute autonomie.

Prise OBD :

La prise OBD est la prise présente dans tous les véhicules produits depuis 2002 (essence) et 2004 (diesel). Elle signifie « On Board Diagnostic », ce qui se traduit par « Diagnostic embarqué ». Elle est notamment utilisée par les garagistes lors des réparations et le contrôle technique du véhicule.

Trajet :

Pour être validé et figurer dans le carnet de route, un trajet effectué avec le véhicule doit être supérieur à 200 mètres, et avoir bénéficié d'une couverture GPS suffisante.

2_ Enregistrement et protection des données personnelles

2.1 Quelles données sont collectées ?

Au moyen d'une puce GPS et d'un accéléromètre, la DriveBox enregistre les données suivantes sur le comportement du conducteur pendant l'utilisation du véhicule :

- date
- heure
- géolocalisation
- vitesse
- forces d'accélération
- kilométrage

YouDrive et l'Assureur garantissent le fait que la DriveBox récolte uniquement les données mentionnées ci-dessus, et restitue entièrement ces données aux clients via le tableau de bord personnel.

Il est précisé que :

→ **YouDrive compare la vitesse et l'allure uniquement par rapport aux vitesses et allures moyennes observées dans le trafic.**

→ **YouDrive s'interdit de constater la moindre infraction de ses clients au Code de la route.**

2.2 Qui a accès aux données collectées ?

La DriveBox communique les données collectées à notre prestataire la société BASELINE TELEMATICS Inc siégeant à Laval, Québec, au Canada, qui procède au calcul du score de conduite et à la représentation du trajet sur une carte dans le tableau de bord de chaque client.

L'accès au tableau de bord est réservé au souscripteur du contrat qui y accède via son espace personnel avec l'adresse e-mail et le mot de passe renseignés lors de la souscription du contrat.

Dans votre espace personnel, vous avez la possibilité de renseigner jusqu'à 3 adresses e-mail supplémentaires permettant aux personnes suivantes : conjoint(e), parent(s), ami(es), etc..., de

recevoir le mail de situation hebdomadaire ainsi que les appels de cotisations mensuelles.

Sur votre demande expresse, vous pourrez donner temporairement accès à vos données personnelles de conduite aux salariés de Direct Assurance habilités (équipe YouDrive).

2.3 Quelle utilisation est faite de ces données ?

La géolocalisation, le nombre de kilomètres parcourus, la vitesse, et les forces d'accélération permettent d'établir un score de conduite par trajet.

Le score de conduite est établi en fonction des critères suivant :

- Le nombre d'accélération brusques et leur sévérité
- Le nombre de freinages brusques et leur sévérité
- Le nombre de virages pris à une vitesse excessive
- La vitesse du véhicule comparée à la vitesse moyenne du trafic.
- Le nombre de kilomètres parcourus

La date, l'heure, et la géolocalisation, permettent de restituer toutes ces informations sur une carte et de les classer par jour dans le carnet de route, au sein de l'espace personnel.

Ces données personnelles sont conservées pendant la durée de prescription prévue en droit des assurances.

Il est précisé que l'assuré dispose d'un délai maximum de 2 ans à compter de l'envoi de son appel de cotisation pour le contester. Passé ce délai de 2 ans, aucune réclamation ne sera possible.

Vos données de conduite et de géolocalisation pourront être utilisées par le Groupe AXA à des fins de recherche et développement sur les habitudes de conduite des automobilistes en France.

Direct Assurance s'engage à ne transmettre en aucun cas vos données à des tiers à des fins d'utilisation commerciale.

2.4 Comment sont protégées les données personnelles collectées ?

La protection des données collectées est au cœur des préoccupations de Direct Assurance qui, dans le respect de la loi et de la réglementation applicable, s'engage à :

- Informer clairement ses clients sur les données collectées, leur utilisation, et les spécificités des produits proposés
- Respecter les droits de ses clients concernant l'accès, la rectification et la suppression de leurs données
- Sécuriser la collecte / le transfert des données de ses clients.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'information et de rectification pour toutes les informations recueillies lors de la souscription de votre contrat et collectées par DriveBox.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations personnelles vous concernant et, pour des motifs légitimes, de rectification et de suppression de ces mêmes informations, ainsi que d'opposition à leur utilisation, en envoyant un courrier recommandé avec avis de réception accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, à l'adresse suivante : Direct Assurance, Service Consommateur, 48 rue Carnot – CS50025 92158 SURESNES CEDEX.

Données renseignées sur le site youdrive.fr

La sécurité des informations renseignées sur le site youdrive.fr lors de la souscription de votre contrat d'assurance YouDrive sont protégées grâce au procédé de cryptage SSL (Security Sockets Layer). Ce mode sécurisé est facilement reconnaissable car un pictogramme en forme de cadenas apparaît dans la barre d'adresse de votre navigateur internet.

Données de paiement

Lorsque qu'un numéro de carte bancaire et sa date de fin de validité sont saisis sur notre site, ces informations sont codées donc protégées. Nous garantissons ainsi une pleine sécurité des données transitant sur le web.

De plus, vos coordonnées bancaires renseignées lors du paiement de la première cotisation d'assurance sont scindées en deux, une partie

étant conservée par YouDrive et l'autre partie étant détenue par notre partenaire de paiement en ligne : PayBox.

Ces techniques rendent impossible tout piratage des coordonnées bancaires.

3_Installation et utilisation de la DriveBox

IMPORTANT:

La présence d'une prise OBD est nécessaire à l'installation de la DriveBox et au bon fonctionnement du contrat YouDrive. Tout contrat YouDrive souscrit sans la présence d'une prise OBD dans le véhicule concerné sera automatiquement résilié à la fin de la période de garantie provisoire.

3.1 Réception de la DriveBox

L'envoi et l'installation de la DriveBox sont offerts par l'Assureur.

La DriveBox est envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de votre domicile communiquée lors de la conclusion du contrat. Le contrat est réputé conclu définitivement une fois tous les justificatifs validés, le contrat signé électroniquement, et la première cotisation réglée.

Dans le colis, sont également joints un manuel d'installation et un bon pour une installation gratuite dans le réseau de notre partenaire Feu Vert.

La carte verte vous sera envoyée par courrier séparé.

3.2 Installation de la DriveBox

La DriveBox se connecte sur la prise diagnostic de votre véhicule appelée également OBD. Celle-ci est notamment utilisée lors des contrôles techniques et est présente dans les véhicules produits à partir de 2002 (essence) et 2004 (diesel).

Vous pouvez l'installer vous-même en localisant la prise OBD à l'aide du manuel de votre véhicule et en suivant les instructions fournies par le manuel d'installation joint à la DriveBox.

Vous avez également la possibilité de vous rendre dans l'un des 338 centres Feu Vert pour faire installer gratuitement votre DriveBox.

IMPORTANT:

La cotisation de base mentionnée dans vos Conditions Personnelles s'applique durant toute la période de garantie précédant l'installation de la DriveBox dans le véhicule assuré. La réduction liée au score de conduite s'appliquera à partir de la date d'installation.

Si vous n'installez pas la DriveBox dans un délai maximum de 45 jours suivant sa réception, votre contrat d'assurance sera résilié par lettre recommandée avec avis de réception et vous devrez nous retourner la DriveBox à l'adresse suivante:

Equipe YouDrive
Direct ASSURANCE
48 rue Carnot
92150 SURESNES

En l'absence de retour de la DriveBox dans un délai de 30 jours suivant la notification de la résiliation, une indemnité de 150€ sera prélevée sur la carte bancaire utilisée pour la souscription,

La DriveBox est réalisée par la société Meta System, Via T.Galimberti, 5 - 42124 Reggio Emilia - Italie et respecte la norme CE E24.

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment le type de boîtier utilisé pour bénéficier de l'assurance YouDrive. Les frais d'envoi et d'installation de la nouvelle DriveBox, ainsi que les frais de renvoi du boîtier obsolète seront à la charge exclusive de l'assureur. Si vous ne remplacez pas la

DriveBox dans un délai de 45 jours maximum suivant son envoi, votre contrat d'assurance pourra être résilié.

3.3 Fonctionnement de la DriveBox

IMPORTANT :

Vous êtes tenu(e) d'informer les autres conducteurs au volant de votre véhicule, de la présence du dispositif d'enregistrement des données de conduite. Le score de conduite obtenu sera comptabilisé dans votre score de conduite mensuel et sera pris en compte dans le calcul de votre cotisation mensuelle.

Pour l'interprétation de la représentation géographique du comportement de conduite sur une carte nationale, il convient de tenir compte des points suivants :

- La DriveBox récolte les données avec la précision du Global Positioning System (GPS).
- Ces données nous sont transmises de manière autonome, via le Global System for Mobile Communications (GSM). Tant que la DriveBox n'a pas de réception GSM, les données ne peuvent être transmises.

Si vous constatez que la DriveBox rencontre des difficultés à émettre ou des dysfonctionnements, vous devez immédiatement nous contacter via l'aide en ligne sur le site youdrive.fr. Nous pourrions vous demander de nous la renvoyer pour analyse. Pendant la durée de cette analyse technique, le score du mois précédent sera appliqué sur la cotisation mensuelle. Nous nous engageons à vous adresser une DriveBox dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

La fiabilité de la DriveBox a fait l'objet de nombreux tests. Si malgré tout une dégradation de votre véhicule liée à la DriveBox était constatée, nous prendrions en charge tous les frais.

La DriveBox doit rester installée en permanence dans le véhicule assuré. Si des travaux de maintenance réalisés sur le véhicule assuré entraînent une interruption de fonctionnement, vous devez veiller à ce que la DriveBox soit immédiatement remise en service.

Dans le cas contraire, vous êtes tenu(e) d'en informer l'équipe YouDrive par chat, par téléphone ou par mail à l'adresse youdriveteam@youdrive.fr.

Vous reconnaissez les mesures enregistrées et acceptez que les données relatives à votre comportement au volant, ainsi que celles du conducteur secondaire et des éventuels prêts de volant, soient utilisées pour le calcul de votre score de conduite.

En cas de débranchements volontaires, répétés ou continus de la DriveBox, vous ne bénéficierez pas de la réduction liée au score de conduite ni du bonus petit rouleur. Si le problème persiste, nous nous réservons le droit d'aller jusqu'à la résiliation de votre contrat d'assurance. Vous en serez alors notifié par lettre recommandée avec avis de réception et vous devrez nous retourner la DriveBox dans les conditions prévues au paragraphe 3.2

3.4 Désinstallation de la DriveBox

En cas de changement de véhicule, vous devez vous assurer de la présence d'un port OBD sur votre nouveau véhicule. Dans le cas contraire, la résiliation du contrat d'assurance YouDrive liant les deux parties sera obligatoire.

En cas de résiliation de votre contrat YouDrive, nous désactivons la DriveBox à distance le jour effectif de la résiliation à 24h00 et plus aucune donnée ne sera alors transmise.

Les frais de désinstallation sont à votre charge, tout comme les frais de renvoi de la DriveBox à effectuer dans les conditions prévues au paragraphe 3.2

4 Principes de fonctionnement de l'assurance YouDrive

4.1 La cotisation de base de votre contrat d'assurance

Sur la base des données renseignées lors de la souscription de votre contrat, YouDrive établit le montant de la cotisation de base qui sera due chaque mois. Cette cotisation peut évoluer à la baisse en fonction du score de conduite obtenu et du nombre de kilomètres parcourus le mois précédent.

Le score de conduite est établi du 1^{er} jour du mois au dernier jour du mois.

4.2 Grille de correspondance scores / bonus

En fonction du score de conduite obtenu sur la période de référence, la cotisation mensuelle de base peut être majorée ou minorée selon les conditions suivantes :

Score mensuel	Réduction sur la cotisation mensuelle
de 90 à 100	-40%
de 80 à 89	-30%
de 70 à 79	-20%
de 60 à 69	-10%
Inférieur à 60	0%

Il n'y a aucune pénalité tarifaire pour tout score de conduite inférieur à 60.

YouDrive vous informe chaque semaine sur l'évolution de votre score de conduite par e-mail.

4.3 Le bonus « petit rouleur »

Si vous effectuez moins de 500 kilomètres sur la période de référence (du 1^{er} jour du mois au dernier jour du mois), une réduction additionnelle de 10% s'applique sur la cotisation mensuelle de base.

4.4 La prise en compte de la date d'installation de la DriveBox

Pendant la période précédant l'installation de votre DriveBox, aucun score de conduite n'est calculé et c'est la cotisation de base qui s'applique. La réduction liée au score de conduite s'appliquera à partir de l'installation de la DriveBox, au prorata de la date effective d'installation.

Si l'installation de la DriveBox est effectuée avant la date de prise d'effet des garanties du contrat, la réduction liée au score de conduite sera appliquée dès le premier mois de garantie, au prorata de la date effective

En cas de résiliation à l'échéance, le score de conduite du dernier mois de la période de garantie ne donnera pas lieu à réduction. Le paiement des cotisations est effectué par prélèvement automatique sur la carte bancaire renseignée lors du paiement de la première cotisation.

Rejet du prélèvement par votre banque et ses conséquences :

Le paiement par prélèvement de vos mensualités sur votre compte bancaire ou postal est une condition indispensable au maintien des garanties de l'assurance YouDrive.

4.5 Trajets à l'étranger

La DriveBox ne permet pas de calculer un score de conduite pour les trajets effectués en dehors de la France Métropolitaine.

En cas de trajets répétés à l'étranger au cours d'un mois donné, c'est la cotisation de base mentionnée dans vos Conditions Personnelles qui s'appliquera.

5_Conditions d'utilisation de l'espace personnel

5.1 Droits d'utilisation

Vous êtes tenu(e) d'utiliser le portail client exclusivement selon les conditions détaillées ci-dessous et uniquement à des fins personnelles.

YouDrive se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation de l'espace personnel, de les adapter aux développements techniques ou juridiques ou de suspendre entièrement le service en ligne. Les fonctions décrites dans le paragraphe « Fonctionnalités de l'espace personnel » peuvent en tout temps être complétées, restreintes ou adaptées. Toute modification importante ayant une incidence sur les fonctionnalités du portail est communiquée au client, en général par voie électronique.

5.2 Conditions d'accès à l'espace personnel

Lors de la souscription du contrat YouDrive, vous devrez renseigner une adresse e-mail et un mot de passe, permettant l'accès à votre espace personnel.

Cette procédure correspond aux normes de sécurité actuelles et garantit une protection élevée des données personnelles contre tout accès non autorisé par des tiers.

Ces identifiants doivent être conservés en lieu sûr et protégés de toute utilisation abusive. Toute personne qui s'est identifiée à l'aide de ces identifiants personnels est considérée par YouDrive comme un utilisateur autorisé. Sans vérification supplémentaire de l'authentification de la personne connectée, YouDrive est donc habilitée à laisser celle-ci accéder aux données et aux informations et à accepter de sa part des mandats ou des communications juridiquement contraignantes. YouDrive part du principe que la personne est l'utilisateur effectivement autorisé et qu'il ne s'agit pas d'un tiers non habilité.

5.3 Fonctionnalités de l'espace personnel

L'espace personnel vous permet d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Consulter et modifier vos informations personnelles
- Consulter les Conditions Particulières de votre contrat
- Accéder à vos factures
- Accéder au tableau de bord pour consulter votre score de conduite
- Consulter votre carnet de route et analyser vos trajets

Le tableau de bord est mis à jour quotidiennement à 23h59. Ce qui signifie que les trajets du jour J seront pris en compte dans le score mensuel à J+1.

Le carnet de route est mis à jour après chaque trajet.

5.4 Blocage de l'accès à l'espace personnel

Le client est personnellement responsable de l'accès protégé par un mot de passe à son ordinateur ou à son appareil mobile et de sa connexion Internet et prend toutes les mesures de sécurité requises.

En cas de violation des présentes conditions d'utilisation, par exemple, la violation des dispositions relatives à la sécurité, à la confidentialité et à la protection des données ou le soupçon d'utilisation abusive par des tiers non autorisés, YouDrive est habilitée à bloquer sans préavis partiellement ou entièrement l'accès au portail clients.

Les identifiants doivent être conservés en lieu sûr et protégés de toute utilisation abusive. Le client répond des conséquences résultant d'une utilisation abusive de ses données d'accès. En cas de soupçon de divulgation de son mot de passe ou s'il est avéré que des tiers non autorisés ont connaissance des identifiants, le client est tenu d'en avvertir immédiatement YouDrive afin que l'accès à l'espace personnel soit bloqué et, si nécessaire, que de nouveaux identifiants lui soient attribués.

5.5 Notifications

Le client accepte que les communications relatives aux aspects techniques de l'offre YouDrive ou du portail clients lui soient envoyées par SMS au numéro de téléphone indiqué sur le portail, par e-mail ou directement via le portail clients. De plus, il doit annoncer immédiatement à YouDrive tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail.

5.6 Utilisation de l'adresse e-mail et du numéro de téléphone à des fins de marketing

Le client accepte que l'adresse e-mail qu'il a indiquée sur le portail clients soit utilisée par YouDrive ou Direct Assurance à des fins de marketing (courriers publicitaires, études de marché, etc.). Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers; l'obligation légale de

mettre ces données à la disposition des tribunaux et des autorités ainsi que leur utilisation en cas de recours demeurent réservées.

Si le client ne souhaite pas recevoir de courriers publicitaires, il doit en informer YouDrive en envoyant un mail à youdriveteam@youdrive.fr.

6_Mentions légales

6.1 Défaillances techniques et interruptions

YouDrive met tout en œuvre pour garantir un accès au portail clients 24 heures sur 24. Malgré des travaux de maintenance rigoureux, les erreurs ne peuvent être exclues, de sorte que YouDrive ne peut garantir le fonctionnement ininterrompu du portail clients. Les interruptions prévues du système sont, dans la mesure du possible, planifiées en dehors des heures de bureau. YouDrive n'assume aucune responsabilité pour les dommages découlant de telles interruptions ou défaillances.

6.2 Clause de non-responsabilité

YouDrive décline, dans les limites de la loi, toute responsabilité. YouDrive ne répond en particulier pas des dommages causés directement ou indirectement par suite d'erreurs de transmission, de défaillances techniques, de pannes ou d'interruptions d'Internet, de surcharge du réseau, d'interventions illicites ou d'accès non autorisé par des tiers, de négligence dans l'utilisation des données d'accès, de blocage de l'accès ou de toute autre raison liée à l'utilisation du portail clients. YouDrive décline en outre toute responsabilité en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des données transmises et affichées par voie électronique.

Par ailleurs, YouDrive n'assume aucune responsabilité quant au contenu de sites Web reliés au portail clients.

6.3 Droits d'auteur

Le contenu et la structure du portail clients sont la propriété de Direct Assurance. La reproduction d'informations ou de données, en particulier l'utilisation de textes, d'extraits de textes, de marques, de logos ou d'autres visuels, requiert l'accord écrit préalable de Direct Assurance.

6.4 Résiliation

Les présentes conditions d'utilisation sont dissoutes et l'accès au portail clients est bloqué si le contrat d'assurance YouDrive est résilié.

YouDrive est une innovation de Direct Assurance

48 rue Carnot CS 50025 92158 Suresnes Cedex
Direct Assurance est la marque d'Avanssur - SA au capital de 99 429 429,54 € - SIREN 378393946 RCS Nanterre.

AXA Assistance France Assurances

Société anonyme de droit français au capital de 51 275 660 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 392 724 et dont le siège social est situé 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.

Entreprises régies par le Code des assurances

Ref. Conditions Particulières YouDrive 112016